

## ÉCOLE DOCTORALE

Végétal, animal, aliment, mer, environnement  
(VAAME)

Université d'Angers  
École nationale supérieure des sciences  
agronomiques, agroalimentaires, horticoles et  
du paysage (L'Institut Agro - Agrocampus Ouest)  
École nationale vétérinaire, agroalimentaire et  
de l'alimentation (ONIRIS Nantes)  
Le Mans Université  
Université de Nantes

---

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021**  
VAGUE B

Rapport publié le 08/12/2021



Pour le Hcéres<sup>1</sup> :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup> :

Laurent Counillon, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

<sup>1</sup> Le président du Hcéres « contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président. » (Article 8, alinéa 5) ;

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

## Membres du comité d'experts

**Président :** M. Laurent Counillon, Université Côte d'Azur

**Expert(e)s :** M. Claude Maranges, INSA Toulouse  
M. Franck Plunian, Université Grenoble Alpes  
Mme Agnès Delmas, Université d'Orléans  
Mme Soraya Mezouar, Aix-Marseille Université

**Conseiller scientifique représentant du Hcéres :**

M. Joseph Jeanfils

## ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2020-2021 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN DECEMBRE 2020 ET D'ENTRETIENS EN VISIOCONFERENCE EN MARS 2021

En raison du contexte sanitaire (Covid-19), la visite s'est déroulée en distanciel en respectant le processus de l'évaluation initialement prévu.

### Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Végétal, animal, aliment, mer, environnement* (VAAME) portée par l'Université d'Angers correspond à une restructuration réalisée à partir de deux écoles doctorales (ED) préexistantes : *Sciences de la mer et du littoral* (SML, ED 598) et *Écologie, géosciences, agronomie, alimentation* (EGAAL, ED 600). Ce projet est une conséquence de la dissolution de la Communauté d'universités et d'établissements (ComUE) Université Bretagne Loire (UBL) entraînant la reconfiguration des ED de la ComUE sur un périmètre régional et non plus bi-régional. L'ED VAAME est construite en co-accréditation avec cinq établissements : Université d'Angers, Le Mans Université, Université de Nantes, l'Institut Agro - Agrocampus Ouest et École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation (ONIRIS Nantes). Deux établissements en sont partenaires : une école, l'École supérieure d'agricultures (ESA) et un établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST), l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE).

L'ED VAAME ne correspond donc pas stricto-sensu à la fusion des ED précédemment citées : elle n'en incorpore que les parties correspondantes aux établissements des Pays de Loire (Nantes, Angers, Le Mans), et voit les parties bretonnes (Rennes, Brest) se recomposer en une autre ED. Pour l'ED VAAME, il s'ensuit un périmètre plus restreint que la somme des deux anciennes ED, tant pour les unités de recherche rattachées que pour l'effectif de doctorants.

L'ED VAAME sera portée par l'Université d'Angers qui en assurera la direction. À cela s'ajoutent trois directions adjointes, respectivement sur l'Université du Mans, l'Institut Agro – Agrocampus Ouest et l'école vétérinaire ONIRIS.

Cette ED sera adossée au futur collège doctoral des Pays de la Loire.

### Synthèse de l'évaluation

#### Appréciation par critère

##### Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

L'ED VAAME est adossée à 20 unités de recherche (UR) : 17 proviennent de l'ED EGAAL (ED 598), qui était portée par Agrocampus Ouest et affiliée à 31 unités mixtes de recherche (UMR), UR ou équipe d'accueil (EA) ; 3 autres UR proviennent de l'ED SML (ED 600), qui était portée par l'Université de Bretagne Occidentale et était affiliée à 38 unités, ainsi qu'à un LabEX (Mer) et une école universitaire de recherche (EUR ISBLue). Ces deux ED, EGAAL et SML, possédaient donc un très fort adossement à des unités de recherche reconnues qui leur donnaient une coloration très marquée, respectivement sur les thématiques alimentation, écologie, géosciences, agronomie pour EGAAL et sur la thématique mer et littoral pour SML.

L'ED VAAME possède un très fort ancrage sur des enjeux scientifiques que sont la gestion durable des ressources végétales, animales et marines, leur transformation pour un usage alimentaire et une valorisation non alimentaire ainsi que l'effet des activités liées à la production/transformation sur l'environnement ou la ressource. Ces aspects étaient déjà très présents dans l'ED EGAAL alors que l'adossement marin, majeur pour l'ED SML, y est conservé de façon beaucoup plus modeste. On note pour l'ED VAAME une très forte présence de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) qui est associée à une proportion importante d'UR et compte plus du tiers des encadrants titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR).

Au total l'ED VAAME regroupe un potentiel d'encadrement de plus de 155 HDR, dont les spécialités sont en adéquation avec les thématiques scientifiques affichées par l'ED. Les effectifs sont donc plus modestes que ceux des deux ED d'origine qui étaient de très grande taille compte tenu de leur très large périmètre (EGAAL

plus de 350 étudiants et SML plus de 450) ; cette reconfiguration devrait permettre de fonctionner de façon plus directe et plus agile.

L'ED VAAME est ancrée dans un environnement scientifique de qualité et très cohérent. Ceci est renforcé par le fait que les priorités scientifiques de l'école sont alignées sur des problématiques environnementales et sociétales concernant les transitions climatiques, et économiques reprises dans les axes prioritaires de la région Pays de la Loire. À ce titre, le comité consultatif régional de la recherche et du développement technologique de la Région Pays de Loire met un fort accent sur la thématique VAM (végétal, agro-alimentaire, mer) sur laquelle est alignée l'ED.

Par ailleurs le tissu socio-économique dans lequel est insérée l'école est assez riche (trois pôles de compétitivité, un Institut Carnot, de nombreuses petites et moyennes entreprises -PME et très petites entreprises -TPE) et constitue un potentiel intéressant à exploiter pour l'insertion professionnelle des docteurs ne désirant pas suivre une carrière académique.

La construction des ED de périmètre bi-régional dans le cadre de la ComUE UBL a demandé un travail de structuration particulièrement important pour permettre leur fonctionnement. Celui-ci a été réalisé de façon très satisfaisante pour les ED EGAAL et SML qui se sont dotées d'instances de gouvernance et de pôles administratifs de site permettant à la fois un pilotage politique des ED et un service de proximité pour les doctorants. Même si la future ED VAAME bénéficiera indirectement de ce travail, la fin de la ComUE et la relocalisation des ED sur le périmètre plus restreint des Pays de la Loire représente une perte considérable d'énergie et de potentialités. Il est utile de souligner que, dans cette perspective historique, l'ED VAAME a un positionnement très proche de l'ancienne ED VENAM (*Végétal, environnement, nutrition, agroalimentaire, mer*) qui existait sur un périmètre relativement similaire avant l'établissement de la ComUE et des ED bi-régionales.

L'ED VAAME sera portée par l'Université d'Angers. Son fonctionnement reprend globalement l'organisation et les procédures claires et structurées qui ont été mises en place et ont fonctionné de façon satisfaisante pour les ED EGAAL et SML.

Ainsi, l'ED VAAME est gouvernée par une direction appartenant à l'établissement porteur (Angers), trois directions adjointes respectivement à Nantes (gérée par ONIRIS), Institut Agro – Agrocampus Ouest (implantée sur le site d'Angers) et au Mans. Cette équipe de direction se réunit en bureau pour régler différents dossiers relatifs à la vie de l'école et préparer l'ordre du jour du conseil de l'ED. Ce conseil compte 21 membres et est conforme à l'arrêté de mai 2016. Comme les ED précédentes, l'ED VAAME s'est dotée de commissions qui sont missionnées pour travailler sur les différents aspects de la vie de l'ED : thèses (candidatures, auditions, recrutements, dérogations), formation des doctorants, insertion professionnelle.

Le choix des sujets de thèse est laissé aux unités de recherche, l'ED pouvant intervenir si certains d'entre eux s'éloignent trop de son périmètre ou si des situations problématiques ont été notées pour une équipe donnée. Après diffusion des sujets proposés sur le site « Thèse en Bretagne-Loire », que l'ED souhaite conserver, l'ED assure la sélection des candidatures aux financements doctoraux établissement (CDE), par un jury d'entretien, en veillant à la transparence et l'équité de la procédure et à la qualité scientifique des candidats. Ces procédures, bien mises au point dans les ED EGAAL et SML ont donné largement satisfaction. Leur généralisation et leur reconduction dans le fonctionnement de l'ED VAAME est donc un point tout à fait positif.

Toutes les thèses doivent être financées ou sont à de rares exceptions menées par des personnels déjà salariés ; un seuil équivalent au salaire minimum de croissance (SMIC) a été fixé. Pour les ED EGAAL et SML, chaque établissement partenaire fournit un contingent de financements doctoraux, dont la somme correspond à environ 25 % du nombre total de thèses, le reste des financements provenant de diverses sources (région, écoles, convention industrielle de formation par la recherche -CIFRE, etc.). Au cours des entretiens avec le comité Hcéres, les représentants des établissements ont indiqué leur engagement à soutenir fortement l'ED VAAME, à minima en reconduisant et si possible en augmentant le nombre de contrats doctoraux fournis à cette ED.

La gestion et le fonctionnement administratif de l'ED sont assurés par des agents mis à sa disposition par les établissements partenaires, soit de façon dédiée (par exemple, 0,8 équivalent temps plein -ETP- fourni par Angers, établissement porteur pour le secrétariat de l'ED), soit sous forme de fractions de services de personnels opérant sur des pôles doctoraux et assurant le suivi administratif de site pour plusieurs ED. L'ensemble correspond à environ deux ETP, ce qui est tout à fait adapté à la volumétrie de l'ED VAAME.

La gestion informatique de la formation est jusque-là assurée par un système d'information, « LUNAM DOCTEUR », qui, de l'avis général, est obsolète et devrait être remplacé dans un futur proche par une nouvelle plateforme (AMETHYS V3) qui a fait ses preuves auprès des établissements bretons et est déjà déployée au Mans.

Pour les formations et le fonctionnement de l'ED, chaque établissement finance 200 euros par doctorant inscrit, dont 100 reviennent à l'ED proprement dite et 100 au collège doctoral. Ce dispositif, qui est une reconduction de ce qui fonctionnait précédemment dans la ComUE UBL, donne donc des moyens permettant d'accueillir les doctorants et de financer leurs journées scientifiques, les formations et la mobilité dans de bonnes conditions. On note toutefois que les ED EGAAL et SML ont accumulé de forts reliquats sur ces budgets, tout au moins dans les premiers temps de leur fonctionnement. Les causes en sont multiples, comme par exemple le fait que l'EUR ISblue et le Labex Mer ont amené un apport financier considérable pour l'ED SML. Même si le contexte est différent, ces objets n'étant pas présents pour l'ED VAAME, il sera important que celle-ci se saisisse efficacement de cette ressource financière.

Compte tenu de leur fort adossement scientifique, les deux ED EGAAL et SML ont une politique doctorale très lisible. Comme cela a été mentionné précédemment, l'ED VAAME possèdera un adossement recherche plus restreint mais tout aussi lisible, en connexion avec les enjeux sociétaux et les priorités de la région. Elle peut donc revendiquer de nombreux atouts pour son positionnement scientifique, tout en développant une interface forte avec le secteur socio-économique pour l'employabilité de ses doctorants.

L'ED SML a un fort versant international avec une attractivité notable pour les diplômés étrangers et dispose de plus d'une cinquantaine de cotutelles, ce qui est remarquable. Une partie importante de la mobilité est alimentée financièrement par les dispositifs EUR et LabEx mais est réservée essentiellement aux étudiants de l'Université de Bretagne Occidentale qui porte ces structures. L'ED EGAAL a une politique internationale plus modeste avec environ 6 % de cotutelles et l'attribution de bourses à la mobilité entrante et sortante sur son financement institutionnel. Dans ce contexte, le positionnement international de l'ED VAAME reste beaucoup plus proche de celui de l'ED EGAAL, avec l'ambition d'atteindre un plus haut pourcentage de cotutelles (autour de 10 %). Sur le plan financier, les doctorants de l'ED EGAAL ne bénéficient pas des financements EUR/LabEx bretons. L'ED VAAME a prévu de mettre à disposition des bourses de mobilité sur les ressources fournies par les établissements partenaires. Par ailleurs, elle a pour objectif de rechercher le soutien de la région Pays de la Loire qui a déjà favorisé différents partenariats internationaux, accords de coopération scientifique et laboratoires internationaux (par exemple, l'*International Research Laboratory RHEABS*, l'*International Research Project VELITROP*), pour obtenir des financements de doctorats internationaux. L'attribution de financements internationaux et plus généralement l'internationalisation de l'ED sera confiée à la Commission Professionnalisation/International.

Le périmètre de l'ED VAAME est plus restreint que celui des ED d'origine mais celle-ci restera multi-sites avec différents établissements (universités, écoles) co-accrédités. Les procédures mises au point pour les précédentes ED devraient permettre d'assurer l'excellence, l'équité et la transparence des recrutements de doctorants, leur suivi scientifique pédagogique et administratif ainsi que leur accès aux formations. Si cette ED VAAME a dû se reconfigurer dans le contexte difficile de la dissolution de la ComUE UBL, elle possède un positionnement très lisible et devrait pouvoir affiner sa politique scientifique ainsi que ses éléments de politique internationale pour fonctionner de façon tout à fait satisfaisante.

Dans la configuration UBL, l'École des Docteurs regroupe 11 ED toutes sur un périmètre bi-régional très large. Cette structure constitue donc un point d'appui particulièrement important pour le fonctionnement des ED et gère différents aspects tels que les formations transverses, la définition et la certification de parcours de formation « type », la gestion et l'évaluation des formations, la promotion des compétences des doctorants et docteurs auprès des milieux socio-économiques ainsi que le suivi de l'insertion professionnelle des docteurs. L'École des Docteurs est aussi un soutien pour les aspects internationaux avec notamment une aide pour les cotutelles. La mise en place du Collège doctoral Pays de la Loire avec des objectifs très similaires devrait donc être un atout pour un fonctionnement simple de l'ED VAAME. Il apparaît cependant, tant dans le dossier remis au Hcéres que dans les entretiens, qu'il est encore difficile d'apprécier les missions, les prérogatives respectives et donc les relations futures entre ED, pôles et Collège doctoral, qui ne sont pas encore très claires. Ceci est confirmé par les doctorants qui ont du mal à saisir ce qui dépend respectivement de l'ED ou du collège et s'explique en partie par l'instabilité du site entraînant une recomposition complexe des ED, des établissements et des collèges doctoraux

### **Encadrement et formation des doctorants**

L'ED VAAME dispose d'un large vivier de recrutement d'étudiants sur son périmètre régional, avec plus d'une vingtaine de parcours de master en sciences de la vie, portés par les établissements de Nantes, Angers et le Mans, susceptibles de l'alimenter.

Un des travaux de l'École des Docteurs de la ComUE UBL a été la réalisation d'une charte des docteurs unifiée pour les 11 écoles doctorales de son large périmètre. Celle-ci prévaut donc pour les écoles EGAAL et SML et est tout à fait satisfaisante pour ce qui concerne notamment les engagements des directeurs de thèse (par exemple, accueil, moyens), les engagements des doctorants, le recours à d'éventuelles procédures de

médiation, les modalités de formation, d'autorisation de soutenance etc. Cette charte ayant donné satisfaction, l'ED VAAME propose de s'en inspirer très largement. Le texte en résultant devra bien entendu être validé par son conseil et présenté au futur collège doctoral Pays de la Loire.

Les ED EGAAL et SML disposent également de règlements intérieurs particulièrement soignés et détaillés, s'appuyant sur les différents textes réglementaires et précisant l'ensemble des dispositions relatives à ces ED. Il est prévu que l'ED VAAME se dote d'un règlement intérieur élaboré au sein de son bureau et validé par son conseil. Il est en outre précisé que ce règlement intérieur sera largement diffusé (site web, journées de l'ED, etc.). La rédaction de ce document devrait être réalisée de façon satisfaisante compte-tenu de son existence dans les deux ED antérieures, d'autant plus que le collège doctoral participera à la coordination de cette rédaction.

La politique concernant les taux d'encadrement est claire et bien détaillée. Elle est identique à celle qui prévalait pour les ED EGAAL et SML avec un maximum de trois doctorants par HDR, avec de possibles dérogations pour quatre ou cinq doctorants (par exemple, biseau en fin de thèse, thèse sur des thématiques couvrant des domaines desect SHS). Il faut noter que les efforts des ED EGAAL et SML pour se conformer au niveau d'encadrement ont été globalement couronnés de succès puisque les taux d'encadrement approchent cette norme, sauf pour quelques encadrants sur des sujets portant sur des domaines liés aux SHS. Au total l'ED VAAME regroupe un potentiel d'encadrement de plus de 155 HDR, pour un nombre de doctorants assez proche, ce qui donne un ratio moyen autour d'1 doctorant par HDR, ce qui est assez standard en sciences du vivant.

La politique scientifique inclut comme condition de soutenance que le doctorant ait une publication acceptée dans un journal international à comité de lecture ou un équivalent (brevet, communication à une conférence internationale, etc.). De façon complémentaire, les durées de thèse sont bien maîtrisées, en moyenne proches de 40 mois, pour les ED EGAAL et SML (à l'exception en valeur absolue de quelques thèses en sciences humaines mais avec là aussi une baisse des durées très satisfaisante). L'ED VAAME qui a adopté les mêmes modalités de fonctionnement devrait donc se caractériser par des thèses de durée équivalente.

Le suivi des doctorants est satisfaisant tant pour les ED SML et EGAAL que pour les dispositions qui seront prises par VAAME. Les comités de suivi individuels (CSI) seront identiques dans leur composition, leur déroulé et leur fréquence (deux à trois fois pendant la thèse) à ceux des deux ED précédentes. En cas de demande de quatrième inscription, le doctorant et l'encadrant doivent déposer leur projet de recherche, s'engager sur une date de soutenance et sur une recherche de financement. Les doctorants ont une opinion positive de la façon dont ce dispositif fonctionne et se disent confiants de pouvoir communiquer des informations confidentielles lors des CSI. Ils ont également souligné la très bonne réactivité des directions et de celle de la future direction qui était déjà en responsabilité de direction adjointe de l'ED SML. Les taux d'abandon sont très faibles pour le bilan des deux ED EGAAL et SML (inférieurs à 2%).

La structuration de l'offre de formation est très classique avec des formations thématiques propres aux ED et des formations transversales et professionnalisantes proposées en partenariat avec le collège doctoral. Cette structuration sera reprise par la nouvelle ED. Pour être autorisé à soutenir le doctorat, le doctorant doit avoir suivi l'équivalent de 100 heures de formations, dont 40 % de formations transversales. La formation à l'éthique et l'intégrité scientifique est obligatoire.

Pour les ED EGAAL et SML, chaque établissement propose des formations avec une répartition égale entre Bretagne et Pays de la Loire et avec le souci appréciable de les ouvrir toutes aux doctorants quel que soit leur établissement d'inscription. Les directions des anciennes ED d'UBL ont la volonté que ces échanges de formations persistent après la restructuration des sites. Compte tenu de l'éloignement géographique des implantations, avec des distances qui pouvaient atteindre plusieurs centaines de kilomètres, ce dispositif est néanmoins complexe et une partie non négligeable du financement des ED est utilisée pour financer les déplacements/hébergement des doctorants. Lors des entretiens avec le comité Hcéres, ces derniers ont clairement identifié ce problème tout en soulignant apprécier le soutien financier des ED pour leur permettre de suivre ces formations distantes. Ils ont en revanche indiqué un manque d'accessibilité des formations les plus attrayantes qui sont prises d'assaut ainsi qu'un déficit du système d'information actuel (LUNAM DOCTEUR) qui ne leur permet pas d'être avertis de formations susceptibles de les intéresser ou de formations obligatoires pour eux (par exemple, pédagogie pour les doctorants contractuels avec charge d'enseignement -DCCE). Ceci aboutit aussi au fait qu'à l'approche de la fin de leur thèse, certains doctorants se plaignent de devoir suivre des formations qui ne correspondent pas vraiment à leurs besoins mais qui sont disponibles, uniquement dans le but de compléter leur quota de 100 heures de formation. La construction d'un portfolio de compétences est laissée en totalité à la responsabilité des étudiants aussi bien pour EGAAL que pour SML, ce qui conduit à ce que ce dispositif soit resté totalement sous-utilisé. Le projet de l'ED VAAME prévoit de mettre l'accent sur l'accompagnement de ses doctorants dans ce domaine. Cela pourra certainement améliorer le sentiment d'appartenance des doctorants à leur ED.

Le dispositif de suivi est complété par le collège des écoles doctorales qui reprend, sur le périmètre des Pays de la Loire, les fonctions du collège appelé « École des Docteurs » sur le périmètre UBL auquel appartiennent les précédentes ED EGAAL et SML.

### Suivi du parcours professionnel des docteurs

De façon générale, les dispositifs de préparation à l'insertion professionnelle et de suivi du parcours professionnel des docteurs apparaissent assez peu développés pour les deux ED EGAAL et SML. Les doctorants sont sensibilisés au monde de l'entreprise et aux stratégies de recherche d'emploi lors des réunions de rentrée, des journées des doctorants ainsi que lors de journées de site dédiées à la rencontre entre doctorants et alumni ou professionnels. Les ED assurent aussi la diffusion d'offres d'emploi aux doctorants et offrent des modules de formation professionnelle, une partie étant proposée aussi par l'École des Docteurs. La constitution d'un portfolio est laissée à la charge des doctorants sans accompagnement particulier.

L'Observatoire de docteurs, piloté par l'École des Docteurs de l'UBL a réalisé des enquêtes à un et trois ans, en collaboration avec les services administratifs des pôles doctoraux de site qui utilisent l'outil informatique LUNAM DOCTEUR pour fournir des données. Des analyses ciblées sont ensuite communiquées aux ED qui peuvent les diffuser sur leurs sites ou au travers de différents moyens de communication. À ce stade, il apparaît que les ED ne se sont emparées que partiellement des données obtenues pour alimenter leur réflexion stratégique et leurs actions envers l'employabilité de leurs docteurs.

Les taux d'insertion à trois ans de l'ED SML sont autour de 75 %, ce qui peut paraître assez faible compte tenu de la dynamique scientifique notée par ailleurs pour cette ED. Pour l'ED EGAAL le chiffre est plus proche de 92 % ce qui est excellent mais on note aussi une proportion non négligeable de contrats à durée déterminée (CDD), ce qui correspond aussi à l'évolution du marché de l'emploi. Le positionnement de l'ED VAAME sur un périmètre plus proche de celui de l'ED EGAAL et la volonté exprimée de faire de l'insertion professionnelle des docteurs l'un des objectifs majeurs de l'ED peut augurer d'une amélioration de celle-ci. On note en particulier la volonté de diffuser et présenter de façon très large les analyses du suivi de carrière des doctorants (conseil de l'ED, comités, doctorants, encadrants, unités de recherche, alumni, etc.).

Il existe aussi une volonté de l'ED de structurer et de développer l'approche par compétences, en utilisant notamment le CSI comme un outil de préparation à l'insertion professionnelle. L'ED prévoit pour cela de compléter et d'adapter le référentiel de compétences des diplômés du doctorat à ses propres spécificités en s'appuyant sur le *Researcher Development Framework* (RDF). Parmi ses autres futurs chantiers figurent l'accompagnement actif des doctorants dans la conception de leur portfolio de compétences et la création d'un réseau actif d'alumni en se basant sur plusieurs associations de doctorants actives à Angers, Nantes et au Mans. L'ensemble de ces projets concernant l'insertion des étudiants de l'ED VAAME est donc très encourageant pour le fonctionnement futur de cette école.

### Autoévaluation et projet

L'aspect autoévaluation est assez complexe à identifier précisément pour l'ED VAAME car cette ED est une recomposition à partir de deux ED préexistantes ; le dossier remis au Hcéres est donc plutôt centré sur le projet. Néanmoins, si l'on se base sur les bilans des deux ED EGAAL et SML, les documents remis présentent de façon claire leur structuration, leur process et leur fonctionnement sur les différents items pertinents pour leur évaluation. Ces ED auraient cependant pu utiliser de façon plus approfondie ces données dans un travail de mise en perspective critique plus poussé. On note toutefois une évaluation lucide des points forts/faibles, menaces et opportunités pour ces deux ED. En particulier, sont mises en avant (i) les difficultés posées par l'arrivée d'objets d'excellence (LabEx, EUR) qui en étant spécifiques à certains établissements peuvent créer des asymétries compliquées à gérer pour une école multi-sites (ED SML particulièrement), (ii) la politique de regroupement qui les a poussées à se construire sur un périmètre interrégional, puis à se déconstruire pour revenir aux périmètres régionaux, et (iii) des progrès à faire dans la formation et le suivi des docteurs pour des débouchés non-académiques.

L'ED VAAME dépose ici un projet de bonne qualité qui globalement rencontre l'ensemble des points importants pour la construction et le fonctionnement d'une ED sur son périmètre thématique et régional. Ce projet bénéficie de l'important travail de structuration et de clarification des procédures conduit par les ED précédentes et présente une série d'objectifs d'amélioration. En particulier, le projet de l'ED VAAME se base sur une analyse des différents points d'amélioration remontés lors des précédentes évaluations, notamment celle de l'ED VENAM qui avait un positionnement sensiblement similaire. Cela amène l'ED VAAME à proposer de mettre l'accent sur une série d'actions de formation concrètes visant à l'employabilité de ses docteurs dans le

secteur privé. On note aussi que l'ED a bien identifié l'alignement de son périmètre scientifique avec des enjeux sociétaux et de développement durable majeurs, sur lesquels elle prévoit de mettre l'accent.

## Appréciation globale

L'ED VAAME provient d'un processus complexe de restructuration à partir de deux ED multi-sites préexistantes. Celles-ci ont été créées lors de la mise en place de la ComUE UBL et il faut saluer les efforts des responsables impliqués dans le montage et le fonctionnement de telles structures, sur un aussi vaste périmètre géographique et humain. Alors que ces efforts commençaient à porter leurs fruits, la dissolution de la ComUE a eu un impact très négatif sur les communautés portant ces ED, même si le repositionnement de l'ED VAAME sur un périmètre plus restreint devrait faciliter sa gestion et son appropriation par les usagers. Dans ce contexte, l'ED VAAME garde un ancrage scientifique très cohérent relatif aux ressources végétales, animales et marines à l'interface avec leurs transformations et l'environnement. Elle va aussi conserver l'ensemble des procédures mises en place pour le fonctionnement des ED précédentes. Il est à noter que les établissements porteurs de l'ED VAAME, bien conscients des difficultés rencontrées, ont affirmé leur entier soutien, notamment sous forme de masse salariale pour conserver une continuité dans l'attribution de contrats doctoraux et l'aide administrative. Le projet de l'ED VAAME détaille toute une série de pistes d'amélioration visant notamment à s'emparer fortement de la problématique de l'insertion professionnelle des docteurs. L'ensemble de ces atouts devrait donc lui permettre de fonctionner très correctement à l'avenir.

### Points forts

- Un travail considérable à saluer pour la construction et le fonctionnement des ED multi-sites EGAAL et SML depuis 2017.
- Des procédures claires, transparentes et efficaces pour l'ED VAMME, basées sur celles des ED EGAAL et SML.
- Un fort positionnement international de l'ED SML à travers notamment les LabEx et EUR.
- Un adossement recherche solide et cohérent.
- Un positionnement thématique de l'ED VAAME au cœur d'enjeux scientifiques, sociétaux et économiques importants, alignés avec les objectifs scientifiques régionaux.
- Un très fort soutien institutionnel des établissements co-accrédités et des unités de recherche.
- Des doctorants globalement satisfaits des procédures mises en place dans leurs ED actuelles et très confiants vis-à-vis de la direction de la future ED.
- Une volonté de s'emparer de l'insertion professionnelle des docteurs dans le secteur non-académique.

### Points faibles

- Les missions respectives du collège doctoral et l'ED à clarifier.
- Des difficultés d'accès aux formations liées à un système d'information et de communication obsolète, une saturation des formations les plus demandées, un éloignement géographique entre les lieux de formations et les lieux de thèse.
- Un sentiment d'appartenance faible des doctorants pour les ED SML et EGAAL.
- Une analyse de l'insertion professionnelle des docteurs insuffisamment approfondie.
- Un positionnement international trop faible pour l'ED EGAAL et pour l'ED VAAME.

## Recommandations

### À l'attention de l'école doctorale

L'ED VAAME dispose d'un positionnement scientifique très cohérent et connecté à de forts enjeux environnementaux et sociétaux, ce qui lui permet d'être en phase avec les priorités de son territoire. Elle pourrait s'emparer davantage de ces atouts pour développer une politique doctorale plus spécifique et plus lisible, tant sur le plan scientifique que pour l'insertion professionnelle de ses étudiants dans le secteur privé.

Une autre particularité de son positionnement est le fait que l'ED VAAME soit portée par des universités et écoles, ce qui pourrait être exploité pour créer d'intéressantes synergies pour la professionnalisation des docteurs.

Dans ce contexte, il est important que l'ED VAAME définisse davantage ses interactions avec le collège doctoral et exploite les données d'insertion pour bâtir une réflexion stratégique sur la formation et l'insertion professionnelle de ses doctorants et docteurs. Il serait aussi important qu'elle renforce son positionnement international entrant et sortant, par exemple en traduisant toutes ses procédures administratives en anglais, et en délivrant une large gamme de ses formations en anglais.

L'ED VAAME devrait aussi profiter de son recentrage sur un périmètre plus restreint que celui des ED EGAAL et SML pour mieux communiquer vis-à-vis de ses doctorants et créer chez eux un sentiment d'appartenance plus prononcé. Il est pour cela indispensable que le passage à un système d'information plus adapté se fasse au plus vite.

## À l'attention des établissements

Les établissements ont indiqué soutenir de façon très volontariste l'ED VAAME. Il serait important que ce soutien se concrétise par l'attribution de contrats doctoraux à l'ED VAAME, au moins à hauteur de ce qui était attribué aux ED SML et EGAAL. Les établissements devraient aussi continuer à accorder des moyens financiers, logistiques et humains pour assurer le fonctionnement et les formations disciplinaires de cette école, et aussi se préoccuper du passage au nouveau système d'information très rapidement.

## Observations de l'établissement

Angers le 22 juin 2021

**Direction de la Recherche,  
de l'Innovation et des Etudes  
Doctorales**

40 Rue de Rennes  
BP 75532  
49035 Angers

**Monsieur le Président du Comité  
d'expert pour ED VAAME**

Référence : 2021-06-22-EL-5  
Dossier suivi par : Jean-François Bruggeman  
[jean-francois.bruggeman@univ-angers.fr](mailto:jean-francois.bruggeman@univ-angers.fr)

**Objet :** Observations sur le rapport d'évaluation de l'Ecole Doctorale VAAME

Monsieur le Président,

L'ED EGAAL a une politique internationale plus modeste avec environ 6 % de cotutelles et l'attribution de bourses à la mobilité entrante et sortante sur son financement institutionnel. (Page 6).

Ce commentaire ne suggère que les cotutelles mais il faut préciser ici deux points :

1. Le nombre important de doctorant.e.s de nationalité étrangère au sein de l'Ecole Doctorale EGAAL. Voici quelques statistiques :
  - Année universitaire 2018-2019 : 313 doctorants inscrits dont 31,95 % de nationalité étrangère
  - Année universitaire 2019-2020 : 301 doctorants inscrits dont 28,89 % de nationalité étrangère
2. Environ 50% du budget de l'Ecole Doctorale EGAAL est dédié à la mobilité des doctorant.e.s dont une grande majorité à l'étranger.

Ces deux éléments participent ainsi à la dimension internationale de l'Ecole Doctorale EGAAL.

Cette observation est à reprendre pour le point faible signalé à la page 9 : "Un positionnement international trop faible pour l'Ecole Doctorale EGAAL et pour l'Ecole Doctorale VAAME."

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

**Christian Roblédo**  
*Président de l'Université d'Angers*

Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

